



Luxembourg, le 15 décembre 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser une question parlementaire concernant le programme politique en matière d'énergie nucléaire à Monsieur **Lex DELLES, Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme** et à Monsieur **Serge WILMES, Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité**.

Dans la continuité du Gouvernement précédent, le Règlement interne du nouveau Gouvernement attribue les compétences ministérielles en matière nucléaire à quatre ministères. « *La Coordination de la politique gouvernementale en matière d'énergie nucléaire, y inclus dans le cadre des WENRA, EURATOM, ENSREG, OECD (AEN) et HERCA* » est attaché au portefeuille ministériel de l'Énergie, la responsabilité nucléaire au portefeuille ministériel de l'Environnement, la « *Surveillance et information relative aux rayonnements ionisants et non-ionisants, à la sécurité nucléaire, ainsi qu'à la sécurité de la gestion des déchets radioactifs* » au portefeuille de la Santé et enfin le « *Programme européen de recherche nucléaire Euratom* » et le projet de fusion nucléaire « *ITER* » au portefeuille de la Recherche. Le seul changement de compétence concerne l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui est passée du Ministère de l'Énergie au Ministère de la Santé.

Ensuite, dans une interview publiée le 14 décembre 2023, Monsieur le Ministre de l'Environnement réagissait à l'accord de la COP28 et a entre autres répondu à la question sur le nucléaire (« *Le Luxembourg ne change pas d'avis sur la question ?* ») que « *Nous allons tout faire pour sortir de notre mix énergétique le nucléaire produit dans les pays voisins* ». Ceci constitue un élément intéressant, quoique nouveau dans la mesure où cet objectif ne figure pas dans l'accord de coalition.

Dans ce contexte, nous voudrions avoir les renseignements suivants de la part de Messieurs les Ministres :

- 1) **Est-ce que l'objectif politique de « tout faire pour sortir de notre mix énergétique le nucléaire » est partagé par l'ensemble du Gouvernement ou s'agit-il d'une déclaration personnelle du Ministre de l'Environnement ?**

2) Si le Gouvernement partage cet objectif, quels sont les moyens d'action prévus pour atteindre cet objectif et à quelle échéance ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Joëlle Welfring,
Députée



François Bausch,
Député



Réponse commune du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, et du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Serge Wilmes, à la question parlementaire n°117 du 18 décembre 2023 des honorables députés Joëlle Welfring et François Bausch au sujet du programme politique en matière d'énergie nucléaire

Le Luxembourg mettra en œuvre le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC), qui prévoit, entre autres, de renforcer les objectifs en matière d'énergies renouvelables par un développement ambitieux de l'énergie éolienne et solaire.

Conformément à l'Accord de coalition, le gouvernement s'engage à intervenir auprès des autorités françaises et belges pour obtenir la fermeture des centrales nucléaires à risque, notamment les sites de Cattenom, Tihange et Doel.

Dans le but de développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire national, le Luxembourg soutiendra le développement des secteurs de l'énergie éolienne et photovoltaïque, notamment en maintenant les mécanismes de subsides et d'appels d'offres pour l'énergie photovoltaïque. Dans ce cadre, le volume des grandes installations photovoltaïques sera augmenté.

Le potentiel de production d'énergie étant cependant limité sur le territoire national, et comme le Luxembourg dépend d'importations d'énergie, le gouvernement approfondira la coopération énergétique avec ses partenaires internationaux. Le gouvernement continuera ainsi à investir dans des projets porteurs d'avenir au niveau international, tels que des parcs éoliens offshore, des installations photovoltaïques en Europe du Sud ou encore des projets de production d'hydrogène renouvelable.

Luxembourg, le 23/01/2024
Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme
(s.) Lex Delles